

## MON COMPTE EN BREF

### NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

*Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026*

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives au service Mon Compte en Bref proposé par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales Mon Compte en Bref et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr) et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

### IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LE SERVICE MON COMPTE EN BREF

<b>Identité</b> <b>Adresse géographique</b>	<b>Société Générale</b> , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
<b>Activité principale</b> <b>Autorités de contrôle</b>	<b>Société Générale</b> est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - <a href="https://acpr.banque-france.fr/fr">https://acpr.banque-france.fr/fr</a>) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés,</li> <li>• Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - <a href="https://www.amf-france.org/fr">https://www.amf-france.org/fr</a>) et</li> <li>• Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - <a href="https://www.ecb.europa.eu">https://www.ecb.europa.eu</a>).</li> </ul>
<b>Autres coordonnées</b>	<p><b>Numéro de téléphone</b></p> <p><b>Si vous êtes déjà client</b>, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Si êtes nouveau client</b>, vous pouvez retrouver les coordonnées de nos agences (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Adresse électronique</b></p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:banque-epargne.par@sg.fr">banque-epargne.par@sg.fr</a></p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la <b>messagerie sécurisée</b> de votre <b>Espace Client</b><sup>i</sup> ou <b>L'Appli SG</b><sup>i</sup>. <b>Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</b></p> <p><b>Coordonnées de suivi des relations</b></p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance<sup>i</sup>.</li> <li>• Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</li> </ul>

### INFORMATIONS SUR MON COMPTE EN BREF

<b>Caractéristiques principales</b>	<p><b>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</b></p> <p>Mon Compte en Bref est réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux clients particuliers âgés d'au moins 12 ans ;</li> <li>• Titulaires d'un compte bancaire Société Générale, individuel ou collectif ;</li> <li>• Ayant souscrit un abonnement au service Mon Compte en Bref</li> </ul> <p>Pour utiliser le service, le client doit détenir d'un téléphone mobile relié au réseau téléphonique et d'un fournisseur d'accès à internet pour la réception des SMS et/ou des notifications via L'Appli SG<sup>i</sup>.</p> <p><b>Caractéristiques et fonctionnement</b></p> <p>Mon Compte en Bref est conçu pour vous tenir informé de la situation de votre compte bancaire et de votre carte bancaire grâce à des notifications régulières sur votre téléphone mobile.</p> <p>Il comprend les alertes suivantes :</p>
-------------------------------------	---

	<p>Le Relevé Flash hebdomadaire, envoyé par notification via L'Appli SG ou sinon par SMS, qui vous indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le solde de votre compte bancaire (de la veille)</li> <li>• L'encours de paiement de la carte bancaire à débit différé éventuellement reliée au compte</li> <li>• Le total des opérations au débit et au crédit du compte des 7 derniers jours (depuis le dernier Relevé Flash)</li> <li>• Le nombre et le total des opérations au débit et au crédit du compte en cours de traitement du jour</li> <li>• La date et le montant des dernières opérations comptabilisées sur le compte</li> </ul> <p>Une alerte approche du plafond de la capacité mensuelle de paiement par carte bancaire, envoyée selon votre choix par SMS ou par notification depuis L'Appli SG.</p> <p>Une alerte approche du plafond de l'autorisation de découvert, envoyée selon votre choix par SMS ou par notification depuis L'Appli SG.</p> <p><b>Risques particuliers</b></p> <p>La résiliation de votre compte bancaire auquel est rattaché Mon Compte en Bref entraîne automatiquement la résiliation du service Mon Compte en Bref.</p> <p>En cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave à vos obligations contractuelles, la Banque se réserve le droit de résilier Mon Compte en Bref sans préavis selon les modalités mentionnées dans la rubrique « Résiliation du Contrat » ci-dessous.</p> <p>Si vous désactivez le système de notification par alertes envoyées via L'Appli SG ou vous mettez en liste noire votre numéro émetteur des SMS relatifs aux informations communiquées par Mon Compte en Bref, le service Mon Compte en Bref ne sera pas résilié automatiquement. Vous devrez en demander la résiliation selon les modalités prévues dans la rubrique « Résiliation du contrat » ci-dessous.</p> <p>En cas de perte, vol ou changement de téléphone ou de numéro non signalé à Société Générale, les informations peuvent continuer à être adressées au numéro enregistré.</p>
<p><b>Prix total - Modalités de paiement</b></p>	<p>La cotisation de Mon Compte en Bref est de 1€ par mois (pour toute souscription en dehors de l'offre groupée de services Sobrio) conformément à la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations – Particuliers » disponible sur le site internet particuliers.sg.fr et en agence.</p> <p>Le tarif est susceptible d'évolution dans les conditions mentionnées au contrat.</p> <p>La cotisation du service Mon Compte en Bref est prélevée mensuellement en milieu de mois sur le compte auquel il est associé.</p> <p>Si vous souscrivez le contrat entre le 1er et le 14 du mois, la cotisation est débitée dès le mois de souscription et si vous souscrivez à partir du 15 du mois, la cotisation est débitée le mois suivant.</p> <p><a href="#">Brochure tarifaire</a></p>
<p><b>Durée du contrat</b></p>	<p>Le contrat est conclu pour <b>une durée indéterminée</b>.</p> <p>Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par la banque dans les conditions prévues au contrat.</p>
<p><b>Modifications du contrat</b></p>	<p>Toute évolution législative ou réglementaire qui aurait pour effet de modifier tout ou partie du contrat, s'appliquera automatiquement dès son entrée en vigueur.</p> <p>Société Générale peut également modifier les conditions générales Mon Compte en Bref, y compris les conditions tarifaires, moyennant une information préalable fournie sur support papier ou support durable au plus tard deux mois avant leur date d'application.</p> <p>Pendant ce délai, vous pourrez refuser ces modifications et résilier sans frais le contrat selon les conditions prévues au contrat.</p> <p>En l'absence de dénonciation du service dans les délais susvisés, la(les) modification(s) sera(seront) considérée(s) acceptées à l'issue de ce délai.</p>
<p><b>Résiliation du contrat</b></p>	<p><b>Résiliation à votre initiative</b></p> <p>Vous pouvez à tout moment résilier l'abonnement à Mon Compte en Bref dans les conditions prévues au contrat.</p> <p><b>Résiliation à l'initiative de Société Générale</b></p> <p>Société Générale peut résilier le service Mon Compte en Bref à tout moment par écrit avec un préavis de 1 mois.</p> <p>Société Générale pourra également résilier le service Mon Compte en Bref sans préavis dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportement gravement répréhensible ou de manquement grave à vos obligations contractuelles,</li> <li>• Clôture du compte bancaire.</li> </ul>

<b>Modalités de conclusion du contrat</b>	<p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Le contrat peut être conclu en agence ou à distance<sup>ii</sup>, par signature électronique depuis l'Espace Client<sup>i</sup> sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a> ou L'Appli SG<sup>i</sup>.</p> <p>Le contrat peut être signé manuscritement ou électroniquement<sup>ii</sup>.</p> <p><b>Lieu de conclusion du contrat</b></p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiqué à la rubrique "Identité et adresse géographique".</p> <p><b>Date du contrat</b></p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature manuscrite ou électronique.</p>
<b>Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance</b>	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client<sup>i</sup> depuis le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>, à L'Appli SG<sup>i</sup>, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>L'accès à votre Espace Client<sup>i</sup> ou à L'Appli SG<sup>i</sup> nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance (service gratuit).</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

### DROIT DE RETRACTATION

<b>Délai de rétractation</b>	<p>Vous disposez de <b>14 jours calendaires révolus</b> à compter de la date de signature du contrat <b>pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons</b>. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
<b>Modalités d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>Vous pouvez <b>exercer votre droit de rétractation</b> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>en ligne</b><sup>iii</sup>, via le formulaire accessible depuis : <a href="#">formulaire de rétractation</a></li> <li>• <b>par écrit</b> (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client<sup>i</sup> ou de L'Appli SG<sup>i</sup>, à l'adresse de votre agence.</li> </ul> <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
<b>Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>L'exercice du droit de rétractation est <b>gratuit et sans pénalités</b>. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « <b>Résiliation du contrat</b> ».</p>

### RECLAMATIONS

<p>Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :</p>	
<b>Votre agence :</b> votre premier interlocuteur	<p>Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le <b>formulaire en ligne</b> accessible depuis votre Espace Client<sup>i</sup> ou depuis L'Appli SG<sup>i</sup>, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
<b>Le Service Réclamations Clientèle :</b> votre second interlocuteur	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Par formulaire en ligne :</b> <b>Accéder au formulaire de réclamation</b> depuis votre Espace Client<sup>i</sup> ou L'Appli SG<sup>i</sup></li> <li>• Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex</li> <li>• Par téléphone au <b>0 806 800 148</b> <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi.</li> </ul> <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p>

	<p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
<p><b>En dernier recours amiable la médiation</b></p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> <li>• Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord,</li> <li>• Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> </ul> <p>Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site internet du Médiateur : <a href="http://lemediateur.fbf.fr">lemediateur.fbf.fr</a></li> <li>• Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09</li> </ul> <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site <a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr</a>.</p>

### LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

<p><b>Langue applicable</b></p>	<p>Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.</p>
<p><b>Loi applicable</b></p>	<p>La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.</p>
<p><b>Recours judiciaires Juridiction compétente</b></p>	<p>En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.</p>

### GARANTIE DES DEPOTS

<p>Société Générale est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).</p> <p>Vous pouvez retrouver les informations générales sur la protection de vos dépôts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les Conditions Générales de votre compte bancaire,</li> <li>• Sur le site de la Banque : <a href="https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution">https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution</a> et,</li> <li>• Sur le site du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr">www.garantiedesdepots.fr</a>.</li> </ul>	
---	--

### EXPLICATIONS ADEQUATES

<p><b>Informations précontractuelles</b></p>	<p>Pour vous permettre de déterminer si le compte de dépôt SG est adapté à votre besoin et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document.</b> Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du produit ou service proposé, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique « <b>Autres coordonnées</b> ».</p> <p>Si vous avez fait le choix de souscrire en ligne en autonomie, nos conseillers sont à votre disposition [horaires/ jours]. Il vous suffit de [modalités du parcours EERAD et SFO].</p>
<p><b>Risques particuliers</b></p>	<p>Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique Caractéristiques principales de « <b>Caractéristiques principales de Mon Compte en Bref</b> ».</p>

**Autres informations qui peuvent vous être utiles**

Les informations relatives au service Mon Compte en Bref mentionnées dans le présent document ne concerne que la souscription de Mon Compte en Bref en dehors de l'offre groupée de services Sobrio. Dans le cas où Mon Compte en Bref serait détenu dans le cadre de l'offre Sobrio, il convient de se reporter à la fiche d'information précontractuelle relative à Sobrio pour connaître les conditions applicables.

---

<sup>i</sup> Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

<sup>ii</sup> Sous réserve d'éligibilité.

<sup>iii</sup> Pour les contrats conclus à distance uniquement.